

Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le

ID : 045-214500290-20220719-D202235-DE

Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise  
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

☎ 02.38.35.86.57

✉ [beaulieu-sur-loire@wanadoo.fr](mailto:beaulieu-sur-loire@wanadoo.fr)  
[www.beaulieu-sur-loire.fr](http://www.beaulieu-sur-loire.fr)

N° 2022 - 35

## COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le DIX-NEUF JUILLET à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, également convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Emmanuel, MARTINET Nicolas, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : LEYOUR Martial représenté par SIGNORET Yannis, HECQUET Jacky représenté par DESCHAMPS Céline, COZETTE Laetitia représentée par BRETON Nelly, BITON Kévin représenté par BERTRAND Isabelle, GAUCHER Claude représenté par LECLERCQ Marie-Christine.

Madame DESCHAMPS Céline a été élu(e) secrétaire de séance.

Date de la convocation	
12 juillet 2022	
Date d'affichage de la convocation	
12 juillet 2022	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Votants	17

**Objet : MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR L'ACCUEIL DE LA NOUVELLE RESIDENCE AUTONOMIE COMMUNAUTAIRE**

Le conseil communautaire a engagé une réflexion sur le devenir de la résidence autonomie Les Myosotis et a voté pour une construction neuve sur un terrain à définir, soit le scénario n° 3 de l'étude de faisabilité.

Vu l'« appel à terrain » adressé à la commune, le 3 juin 2022, afin qu'elle puisse se porter candidate à l'implantation de la résidence autonomie.

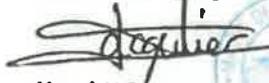
Fort de son engagement communautaire, la commune de Beaulieu sur Loire a été déposée un dossier de candidature le 28 juin 2022 pour la construction de la nouvelle résidence autonomie communautaire.

La commune s'engage à mettre à disposition gracieusement (bail emphytéotique) un terrain de 8 000 m<sup>2</sup>, situé dans le lotissement Le Gratte-Chien et à réaliser les travaux de renforcement des réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, abstentions faites de Madame DELSARTE Séverine et contre de Monsieur LEMAIRE Emmanuel :

- ☞ Approuve la candidature de la commune pour la construction de la nouvelle résidence autonomie.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique et toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,  
L'Adjoint au Maire,

  
Hervé JACQUIER

